



BOYCOTT DU CTL DU 25 AVRIL 2019



40 agents de l'ESI d'Amiens se sont invités au CTL de la DiSI Nord.

Motion intersyndicale



CTL DiSI Nord du 25 avril 2019

Motion intersyndicale

Monsieur le Président,

L'ensemble des collègues de l'ESI d'Amiens du site de fief a décidé de nous accompagner aujourd'hui pour vous rencontrer. C'est dire si l'émotion est vive dans tous les services de la DiSI Nord suite à l'annonce de la fermeture de 14 ateliers ADO/SCAN lors du groupe de travail national informatique du 16 avril. Ces collègues représentent ici l'ensemble des agents de la DiSI. Ils sont venus exprimer collectivement par leur présence au

CTL leur colère, leur désaccord avec les décisions de la Direction Générale de fermer des ESI, des services, de liquider des missions pour satisfaire la position dogmatique du gouvernement de supprimer des emplois de fonctionnaires.

En préalable, nos sections syndicales CGT, Solidaires et FO de la DiSI Nord tiennent à vous rappeler leur attachement au dialogue social, et n'appliquent pas la politique de la chaise vide par principe.

Si nous refusons de siéger dans les instances nationales ou locales, c'est parce que les conditions d'un dialogue

social serein ne sont pas réunies : intimidations, menaces, répressions, refus de communication, démantèlement de la DGFIP, destruction du statut de fonctionnaire... En Haute-Garonne, nos collègues ont été traités comme des délinquants, menacés par leur Direction parce qu'ils défendaient le service public. Nos organisations syndicales leur ont assuré tout leur soutien. Et justice leur a été rendue : le tribunal administratif a débouté la DRFIP du 31 de sa demande d'une astreinte de 1000 euros par jour de blocage.

Pour les agents du ministère des Finances, le temps de la concertation et du dialogue avec les directions et le gouvernement semble révolu. Nous sommes rentrés dans une nouvelle ère, celle de la lutte pour la survie de nos emplois, de nos missions, de nos statuts, et, à plus grande échelle, celle pour la pérennité du modèle social français.

La proximité promise n'est qu'un leurre. Au contraire, on veut nous obliger à travailler loin de chez nous, dans de moins bonnes conditions et avec un avenir incertain. L'horizon s'assombrit désormais pour toutes et tous.

Impossible de ne pas faire le lien entre le plan de déconcentration de proximité (ex-géographie revisitée de la DGFIP) et le projet de loi « Transformation de la fonction publique » de M DUSSOPT, que nous préférons nommer « Dynamitage de la fonction publique ».

Le projet de loi prévoit notamment :

- la fusion des CT et des CHS-CT comme dans le privé. Quel avenir pour la prévention des risques professionnels et la prise en compte des conditions de travail ?
- la rémunération au mérite ou la carotte et le bâton ;
- la fin de l'avis des CAP sur les mutations et mobilités ; les agents deviendront de simples pions malléables et corvéables pour les directeurs locaux qui pourront les déplacer en fonction des intérêts des services ;
- les détachements d'office du fonctionnaire sur un contrat de travail à durée déterminée pour suivre une mission externalisée ;
- des mesures pour favoriser la mobilité inter fonctions publiques ;
- la possibilité de préemption d'emplois par les préfets au profit d'autres administrations.
- le recrutement de contractuels sur des emplois de fonctionnaires

Le projet de Loi Fonction publique rendra possible toutes ces entorses aux garanties statutaires.

En effet, s'il aboutit, les fonctionnaires seraient contraints au changement de poste, de résidence, d'administration, voire de statut. Les instances de dialogue social seraient affaiblies avec la suppression du CHSCT, de certaines CAP, notamment de mutations. A titre d'exemple, un détachement d'office pour suivre une

mission externalisée serait possible sans contrôle de la CAP.

Tout ceci a été élaboré sans discussion, sans concertation ni dialogue social. Et, aujourd'hui le gouvernement décide que le projet de loi sera examiné en procédure accélérée.

Les 14, 17 et 28 mars 2019, les agents ont relevé la tête et se sont exprimés contre la déconcentration de proximité (ex-géographie revisitée), contre le plan de destruction de la DGFIP. Sans nul doute, le 9 mai, journée de grève intersyndicale dans toute la fonction publique, les agents porteront haut et fort leurs revendications de sauvegarde du service public pour notre pays.

Monsieur le Directeur, avec l'abandon des missions, avec la perte du sens au travail, avec des conditions de travail détériorées, le syndrome France Télécom nous guette.

Le gouvernement, le ministre, le directeur général avancent sur leur projet de destruction du statut de la fonction publique, de la DGFIP coûte que coûte sans se soucier de la santé morale et physique des agents.

Il ne sert à rien de passer des heures sur le DUERP, le PAP, le tableau de veille sociale, quand aujourd'hui le Directeur Général réduit à néant le travail et l'investissement professionnel des agents en détruisant notre réseau.

La création d'agences comptables, la constitution de services départementaux (SPF, SIE, la disparition programmée des SIP...), l'accueil ponctuel dans les maisons de service au public voire itinérant en camping-car (cf e-FiP n°69), le transfert du plan cadastral à l'IGN et les conséquences de la « géographie revisitée » aboutiront fatalement à de la mobilité forcée. Pour celles et ceux dont la mission aura été transférée, le risque de rejoindre la fonction publique territoriale ou d'autres entités, de droit public ou privé est réel.

Nous ne sommes pas dupes lorsqu'au GT indemnitaire de mars 2019, la Direction Générale décide de doubler le montant des indemnités en cas de restructuration de services, cela n'augure rien de bon pour les agents !

Si nos collègues des DD/DRFIP sont dans l'action pour obtenir communication des nouvelles cartes de « destruction » de la DGFIP dans leur département. Pour les services informatiques, le bureau SI annonce la couleur : ce sont des mutations d'office depuis 2019 et pour 2020 c'est un plan de liquidation des ADO/SCAN d'ici 2022 dont 13 au 1^{er} septembre 2020, qui a été annoncé lors du groupe de travail national sur l'informatique du 16 avril 2019.

Il s'agit du plus grand plan de mutations d'office jamais engagé dans les services de la DGFIP.

14 ateliers sur 16 vont fermer : 13 au 1er septembre 2020 et un au 1er septembre 2022. Seuls les ateliers de Reims et Angers échappent au carnage.

180 agents seront donc potentiellement mutés d'office dans les services déconcentrés des DD/DRFIP.

La mission ADO a durant 50 ans contribué à la modernisation de la DGFIP (saisie, numérisation, lecture optique,...). Le savoir faire des collègues a toujours été salué par les directeurs visiblement tant qu'ils avaient besoin d'eux ? Les collègues des services ADO/SCAN ont toujours servi de « vivier » pour les directeurs locaux pour faire fonctionner les autres services. De nombreuses dactylocodeuses, agents administratifs ont intégré « gratos » (sans prime informatique) les AT, les exploitations ! Ce sont donc aussi, ces missions là qui seront à terme en péril !

Pour quel remerciement ? Une fiche 4 « glaciale ». Une démonstration par les chiffres qui n'a aucune logique. On nous explique que la charge des ateliers qui va baisser de 120 000 heures en 2017 à 50 000 en 2021 (soit divisé par 2,4) justifie une « découpe » des effectifs par 7 : de 210 agents à 30 ???!!! Cherchez l'erreur !

Ah pardon, la DG pense aux agents : « elle veillera à la meilleure application des conditions de reconversion des agents qui ne partiront pas en retraite » ! En résumé, pour les « moins vieux », c'est la fiche 9 : mutation d'office dans les DD/DRFIP.

Les agents des ESI vont être affectés dans des services DD/DRFIP en pleine « décomposition » avec la « géographie revisitée » à la mode Darmanin.

Les risques Psycho Sociaux vont exploser ! Quel gachis humain !

Si pour les gratte-papiers de Bercy ou autres « crânes d'oeuf » comme les qualifie lui même M Rousselet, l'objectif n'est autre que de satisfaire le ministre avec des plans de départs « volontaires » de fonctionnaires en lorgnant sûrement vers une belle promotion, vous directeur de la DiSI allait être confronté à la colère, à la souffrance, à la désespérance, aussi à la résignation des agents de ces ateliers.

Comment allez vous pouvoir faire croire à nos collègues que ces gens là leur préparent un bel avenir dans une

DGFIP en pleine destruction ? Par contre, vous devrez veiller à un traitement juste et égal des agents dans les 4 ESI de votre compétence. Vous devrez donner un niveau d'information en tout point identique sur tous les sites. Vous devrez éviter de traiter des situations individuelles risquant de générer une souffrance supplémentaire pour les agents et un sentiment d'inégalité de traitement entre collègues.

Nous, organisations syndicales, agents de toute la DiSI, ne pouvons accepter ce plan de liquidation de la mission ADO/SCAN.

D'autres choix sont possibles, la Direction Générale doit proposer nos compétences en la matière à d'autres administrations ! Elle doit aussi abandonner ses orientations d'externalisation des ces missions comme ce fut le cas pour l'indexation FIDJI/STOCK.

Alors si M Rousselet (responsable du bureau SI) se dit ouvert à la discussion, il doit retirer les fiches 4 et 5 du GT du 16 avril et la fiche 9 du GT de septembre 2018 qui pousse vers la sortie les agents des DiSI en cas de fermeture de services.

Nous réaffirmons les revendications suivantes :

- Ouverture de véritables négociations sur le pouvoir d'achat des salariés du public comme du privé ;
- Retrait du projet de transformation de la fonction publique.
- Arrêt des suppressions d'emplois ;
- Arrêt des restructurations ;
- Retrait du plan de déconcentration de proximité ;
- Retrait des fiches 4 et 5 du GT informatique du 16 avril et de la fiche 9 de septembre 2018.

Il est clair, que dans ces conditions, nous refusons de siéger au CTL aujourd'hui.



**SE SYNDIQUER, C'EST UN DROIT,
ÊTRE A LA CGT,
C'EST UN + !**

NOM : _____ PRENOM : _____ SERVICE _____

À remplir et remettre à un militant CGT

Réponses de la direction

- Pas de prise de position sur la "partie nationale" de la motion sur la politique menée par le gouvernement en matière de service public et d'emplois publics.
- La direction regrette le boycott des organisations syndicales au GT du 16 avril. C'était peut être se priver d'une inflexion possible du plan du bureau SI. *Remarque des organisations syndicales : ce boycott est une conséquence de l'état de délabrement du dialogue social à la DGFIP. Les GT informatiques sont depuis des années que des chambres d'enregistrement des fiches présentées par SI. La seule modification consentie par la DG a porté sur l'affectation nationale SIL. Maintenant, au regard de la mobilisation dans tous les ESI, M Rousselet connaît parfaitement la colère engendrée auprès des agents par cette fiche 4. A lui, d'en tirer les conséquences et de la retirer.*
- Sur la fiche 5 du GT du 16 avril (fermeture AT PART et CCOAT de l'ESI Poitiers) : les agents seront reconvertis sur des missions au sein de l'ESI. La fermeture de l'AT PART est une conséquence de la baisse d'activité et un rééquilibrage emplois/charges vers l'AT PRO qui elle, est "saturée" au niveau de la file d'attente des cas à traiter. *Remarque CGT : alors pourquoi la DG a annoncé en 2018, la fermeture de l'AT PRO de Lille (report à 2022) ? Quelle est la logique dans tout cela ?*
- Sur la fiche 4 (fermeture ADO/SCAN) :
 - Après le GT du 16 avril (boycotté par les organisations syndicales), la direction de la DiSI a été informer cette semaine les collègues des ateliers d'Amiens, Lille et Longuenesse du contenu de la fiche.
 - Engagement est pris de tenir informé les collègues de l'évolution du plan de charge. Les missions numact flux (Amiens) et SEPA (Longuenesse) semblent être devenues des missions à court terme.
 - Dès le mois de mai, des entretiens individuels seront proposés aux agents concernés. L'objectif étant d'examiner la situation de chacun : proche de la retraite, quelle garantie de rémunération (CIA, PRS, IDV), quelle reconversion ? Il sera difficile d'apporter des réponses précises, la direction reconnaît que les agents vont être dans une situation d'incertitude sur leur avenir durant une période assez longue, au moins jusqu'en juin 2020 (mouvement local des dd/drifp) pour les agents qui auront du déposer une demande de mutation fin 2019.
 - Des permanences avec les assistant(e)s sociaux seront organisées sur les sites pour accompagner les agents dans les étapes qui pourraient conduire à leur reconversion.
 - La direction va faire un état des lieux des besoins en personnel des autres services de la DiSI pour une éventuelle reconversion en interne sur les ESI pour quelques agents. *Remarque CGT : nous sommes attachés au principe "emploi qualifié/qualification" mais au regard de la gravité de la situation, nous avons demandé à la direction de fixer des règles très claires pour ces possibilités de reconversion sur site : immersion longue dans les services demandeurs et application de la règle de l'ancienneté.*
 - La direction de la DiSI a pris contact avec les directeurs des DD/Drifp du Nord, du Pas de Calais et de la Somme pour les mettre au courant des mutations attendues des collègues vers leurs services en septembre 2020 et commencer une réflexion sur les services déconcentrés pouvant accueillir les agents ado/scan.
 - Pour les agents "ex ADO/SCAN" actuellement détachés dans des service d'AT ou d'exploitation et bénéficiant d'un régime dérogatoire au maintien de leur régime indemnitaire (dactylocodeuse ou ACF scan/finition), il faut réfléchir à sécuriser leur régime indemnitaire soit par le CIA ou le maintien des primes. La question sera posée au service RH de la DG.

LA SOLUTION C'EST L'ACTION
RÉSIGNÉS, C'EST L'ÉCHEC ASSURÉ.
MOTIVÉS ET UNIS DANS L'ACTION,
ON PEUT GAGNER !



LE 9 MAI, TOUTES ET TOUS EN GREVE